

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2018

DÉCISION N° 2018 / 115 / RECONS TRAIT DÉCHETS GRENOBLE / 1

PROJET DE RECONSTRUCTION DES OUTILS DE TRAITEMENT DE DÉCHETS DE GRENOBLE-ALPES-METROPOLE

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le II de l'article L.121-8,
- vu le courrier en date du 26 novembre de demande de nomination d'un garant de Monsieur Georges OUDJAOU, Vice-Président délégué à la prévention, la collecte et la valorisation des déchets de Grenoble-Alpes-Métropole, et le dossier annexé,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

La Commission désigne Messieurs Michel PUECH et Bernard GIACOMELLI comme garants de la concertation préalable du projet de reconstruction des outils de traitement des déchets de Grenoble-Alpes-Métropole.

La Présidente



Chantal JOUANNO